

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 209

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 44 BIS**Mission « Justice »**

I. – À la première phrase de l’alinéa 8, après la seconde occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« avec ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, procéder à la même insertion.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.